

ARRETE 2024-163

Arrêté municipal donnant délégation à Monsieur David ROSSIGNOL

Le Maire de Clohars-Carnoët,

- Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 accordant délégation au Maire pour représenter la Commune en justice,
- Vu l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au Maire de subdéléguer cette fonction dans les conditions de l'article L.2122-18 du même Code,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation à Monsieur David ROSSIGNOL, Adjoint délégué aux travaux et réseaux, pour représenter la Commune de CLOHARS-CARNOET lors de l'audience de conciliation fixée devant le Tribunal paritaire des baux ruraux de QUIMPER prévue le 26 novembre 2024 à 09h00.

Fait à Clohars Carnoët, Le 25 novembre 2024,

> Le Maire, Jacques JULOUX

